

Procès BDS : La Cour de Cassation rejette le pourvoi des officines sionistes

Ce mercredi 20 novembre, la Cour de cassation a rejeté les pourvois des différentes officines pro-israéliennes en France contre Olivia, une militante de la cause palestinienne, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Paris en 2012 en faveur des militants du boycott d'Israël, faisant lui-même suite à un premier jugement de 2011 en faveur des militants.

Ainsi les trois niveaux de la justice française ont refusé de prendre en compte les allégations des attaquants. Ces officines n'ont pas réussi à faire passer l'appel au boycott pour de la haine raciale ou pour un appel à la discrimination et leurs demandes ont été jugées irrecevables par la Cour de cassation.

La campagne BDS France se réjouit de cette nouvelle victoire juridique et appelle tous les citoyens de conscience à boycotter Israël, ses produits et ses institutions tant que ce pays ne respectera pas le droit international et les droits légitimes des Palestiniens, et puisque nos gouvernements ne prennent pas leurs responsabilités, comme l'a encore montré la visite scandaleuse de François Hollande en Israël : il est de notre devoir d'agir. Nous attendons de la Garde des Sceaux Christiane Taubira qu'à la lumière de ces décisions de justice cumulées, elle prenne enfin la décision d'annuler la scandaleuse circulaire Alliot-Marie.

Signez la pétition

La Campagne BDS France

www.bdsfrance.org – campagnebdsfrance@yahoo.fr

```
var vglnk = { api_url: '//api.viglink.com/api', key:  
'a187ca0f52aa99eb8b5c172d5d93c05b' };
```